

Vérifiez votre compte de loisirs. Conservez vos avantages de résident.

Du 1^{er} mai à octobre 2025, le service de loisirs de Brampton met en œuvre un plan de vérification de la résidence afin de s'assurer que les renseignements dans les comptes des clients sont à jour et que seuls les résidents admissibles profitent des tarifs réservés aux résidents et du calendrier d'inscription prioritaire. La vérification de la résidence est disponible à tous les centres récréatifs de Brampton.

Pourquoi vérifier?

- Pour conserver les **tarifs pour les résidents** pour les programmes avec inscription et les programmes libres, les adhésions et les réservations d'installations.
- Pour s'inscrire aux activités libres 25 heures avant l'heure de début planifiée, plutôt qu'une heure avant.

Comment vérifier votre résidence

1. Rendez-vous dans un **centre récréatif de la Ville de Brampton**.
2. Apportez une forme acceptable d'identification et de résidence pour valider les renseignements sur votre compte.
3. Présentez votre pièce d'identité au **comptoir de service à la clientèle** pour mettre à jour votre compte.

Preuve d'identité :

- Permis de conduire ou carte d'identité avec photo de l'Ontario
- Passeport
- Carte de résident permanent
- Carte Santé provinciale (la version rouge et blanc n'est pas acceptée)
- Acte de naissance canadien (uniquement s'il est accompagné d'une pièce d'identité valide avec photo)

Preuve d'adresse à Brampton :

- Permis de conduire ou carte d'identité avec photo de l'Ontario
- Facture de services publics (téléphone, télévision, électricité, gaz ou eau)
- Relevé de compte bancaire ou de carte de crédit
- Relevé de prestations publiques

- Facture d'impôts fonciers
- Avis de cotisation de Revenu Canada

Besoin d'aide?

Pour obtenir des détails, rendez-vous à brampton.ca/recreation ou parlez au personnel de n'importe quel centre récréatif.